

de trouver au verset 8 du chapitre xxv, et aux versets 16 et 17 du chapitre xxxi des *Nombres*, rien qui puisse expliquer comment cette plaie avait commencé, de quelle nature elle était, quelles furent les circonstances qui l'accompagnèrent.

On trouve, dans le chapitre xiii du *Lévitique*, des lois pour le discernement de la lèpre des hommes et des habits. Mais si, à la lecture de ces minutieuses recommandations, on peut croire qu'il ne s'agit pas toujours de la lèpre, on doit dire aussi qu'il est impossible de rien préciser sur la nature des accidents dont il est question. Que conclure en effet d'indications aussi vagues que celles qui se bornent à mentionner simplement un état luisant, des pustules et des taches blanches de la peau, l'enfoncement de la plaie de la lèpre, etc.?

Le chapitre xv du *Lévitique*, consacré tout entier aux impuretés involontaires des hommes et des femmes, a seulement rapport à la prophylaxie des affections blennorrhagiques dont le caractère contagieux est bien indiqué; je n'en parlerai donc pas ici.

Les souffrances nocturnes de Job, les croûtes terreuses, les cicatrices et le pus qui couvraient sa peau, sont encore des indications trop peu certaines, trop allégoriques, pour arrêter un seul instant un critique sérieux.

Mais voici les épigrammatistes et les satiriques de l'antiquité qui viennent nous rappeler la contagion des accidents vénériens, des *ulcères honteux* chez les débauchés. Martial est surtout riche en renseignements de ce genre, et il serait facile d'y trouver, à l'appui de la doctrine que nous soutenons, des preuves plus nombreuses que celles qu'on connaît déjà. Malheureusement il a été le plus souvent traduit par des gens de lettres, et les allusions qu'il contient échappent au traducteur. Cependant les esprits les moins prévenus n'ont pas pu méconnaître le caractère contagieux des faits qui ont inspiré sa verve. Il faut être ici très-sobre de citations, mais celles que nous allons faire laissent peu de doutes sur ce point. Il s'agit d'abord d'un débauché, Névolus, qui a communiqué à un enfant des accidents contagieux.

Mentula (1) quum doleat puero; tibi, Nævole, culus
Non sum divinus, sed scio quid facias.

(*Epigram.* lib. III, no 71.)

Ailleurs c'est toute une famille qui est atteinte d'un ulcère honteux :

Ficosa est uxor, ficosus et ipse maritus;
Filia ficosa est, et gener, atque nepos.
Nec dispensator, nec villicus, *ulcere turpi*,
Nec rigidus fossor, sed nec arator eget.

(*Epigram.* lib. VII, no 71.)

(1) *Membrum virile.*

Voilà dans les *Priapeia* (carmen 50) un passage qui témoigne des craintes qu'avait un amant de la contagion des fics :

Quædam, si placet hoc tibi, Priape,
Ficosissima me puella ludit,
Et non dat mihi, nec negat daturam;
Causasque invenit usque differendi.

Les résultats de cette contagion n'étaient pas sans exciter le sourire des médecins, et c'est à quoi font allusion ces vers de Juvénal :

.... Sed podice levi

Cæduntur timidæ, medico ridente, mariscæ.

(*Sat.* II, vers. 12.)

Mais les affections primitives à la verge et à l'anus n'étaient pas les seules dont fussent atteints les débauchés de tout genre. Ils en avaient aussi sur d'autres parties du corps, à l'aine, à la bouche, au nez, à la gorge.

Là, c'est encore Martial qui reproche à la courtisane Laufeia ses difformités, ses mamelles flasques, les sillons de son ventre, les déchirures de ses aines et ce qui sort de sa vulve :

Aut infinito lacerum patit inguen hiatus :

Aut aliquid causis prominet ore tui.

(*Epigram.* lib. III, no 72.)

Martial et Perse avaient déjà parlé de la voix rauque des cinèdes; mais on trouve dans Dion Chrysostome (1) un passage qui a plus de valeur pour montrer chez quelques débauchés la présence de lésions secondaires graves : « Vous me demandez, dit-il, quelle est cette maladie ? Bien que je ne puisse m'expliquer plus clairement, il ne vous sera néanmoins pas difficile de la deviner. Beaucoup dorment en marchant et en parlant; la preuve la plus évidente de leur sommeil, c'est qu'ils ronflent... S'il est impossible d'entendre toujours jouer de la flûte, et si, comme on le dit, le séjour du rocher qui résonne du chant des sirènes est insupportable, quel homme vertueux pourrait se faire à ce son désharmonieux et rauque... Vous n'ignorez pas qu'une *maladie épidémique s'est emparée de vos nez*, de la même manière que chez d'autres le courroux du ciel a frappé quelques parties en particulier, telles que les mains, les pieds ou le visage. On dit qu'Aphrodite, pour punir les femmes de Lesbos, leur envoya une maladie des aisselles. Eh bien ! c'est ainsi que la colère divine a détruit le nez du plus grand nombre d'entre vous, et c'est de là qu'est venu ce son particulier. » C'est aussi pour faire allusion à ce son de voix de débauchés qu'Ammien Marcellin les représente comme *turpi sono fragosis naribus introrsum reducto spiritu concrepantes*. Ces citations ne servent qu'à confirmer l'opinion de Martial, qui nous représente les débauchés parlant

(1) *Orationes ex recens*, J.-Jacq. Reiske (vol. II, *Orationes* 35).

raudiculo ore, et un passage où saint Paul (*Épître aux Romains*, CCI, page 27) rapporte la peine que les Grecs exprimaient par le mot *ρεχεν*, et qui était le résultat d'une affection de la gorge et du nez, ce qui faisait que la respiration était accompagnée d'un bruit tout particulier.

Cette mauvaise odeur de la bouche, ces douleurs de la gorge, du palais, ces voix enrouées, s'observaient aussi chez les *fellatores*, et rendaient leur langage peu compréhensible.

On peut supposer qu'il s'agit encore d'accidents constitutionnels dans ce passage ironique de Plutarque : « Les *crédules* pensent que la Dea Syra ronge les tibias, couvre le corps d'ulcères et fait fondre le foie à tous ceux qui mangent un hareng ou un goujon (1). »

Il nous reste à parler encore de deux maladies qui ont dû servir d'étiquette à un groupe assez nombreux d'affections syphilitiques, la *mentagre* et le *morbus campanus*.

La mentagre chez les anciens était une affection contagieuse se transmettant par les baisers. La nouvelle doctrine de la mentagre parasite pourrait expliquer cette contagion ; mais dans ce cas elle aurait été observée dans les classes inférieures de la société, tandis qu'au contraire c'étaient les grands (*proceres*) qui étaient surtout affectés de mentagre. Les honteuses débauches du *cunnilingus* étaient la cause principale de la mentagre, mais elles n'en étaient pas la seule ; car cette affection, comme les fics aux organes génitaux, avait un principe contagieux, ainsi que le dit clairement Pline (2) : « A mento fere oriebatur, joculari primum lascivia (ut est procax natura multorum in alienis miseris). » Elle se transmettait donc par les baisers, et à l'époque où la mentagre faisait les plus grands ravages, une véritable fureur d'embrasser régnait parmi les Romains. Deux épigrammes de Martial témoignent de cette manie des baisers, et l'une d'elles ne manque pas d'intérêt au point de vue médical. Elle est adressée à Bassus.

Effugere non est, Basse, basiatores
Instant morantur, persequuntur, occurrunt,
Et hinc, et illinc, usquequaque, quacumque.
Non ulcus acre, pustuleve lucentes,
Nec triste mentum, sordidique lichenes,
Nec labra pingui delibuta ceroto,
Nec congelati gutta proderit nasi.

(Epigram. lib. XI, n° 98.)

Les citations de Julien, de Suétone, de Tacite sur les pustules et les cicatrices de Tibère ne nous présentent là rien de spécifique. Le siège de ces pustules et de ces cicatrices à la face et dans le dos répond mieux à l'acné qu'à toute autre affection.

(1) *De superstitione*, II, 170.

(2) *Hist. nat.*, lib. XXVI, cap. 1, 2.

Le *morbus campanus* nous semble aussi avoir été un des accidents de la syphilis. C'était une affection qu'on voyait chez les débauchés, et qui laissait après elle des cicatrices honteuses. Un passage très-curieux d'Horace vient à l'appui de cette opinion :

..... At illi *fedæ cicatrix*
Setosam lævi frontem turpaverat oris.
Campanum in morbum, in faciem permulta jocatus
Pastorem saltaret uti Cyclopa, rogabat.

(Sat. lib. I, v.)

Si l'on admet avec J. Z. Platner (1) que la maladie campanienne est la syphilis, si l'on se rappelle que la Campanie formait une grande partie des États napolitains, on sera forcé de reconnaître que ceux qui, au xv^e siècle, ont appelé la vérole *mal napolitain*, n'ont presque fait que traduire l'expression de *morbus campanus*.

b. *De la syphilis au moyen âge*. — L'histoire de la médecine au moyen âge explique bien le petit nombre de renseignements que nous possédons sur l'existence de la syphilis à cette époque. Ses renseignements seraient sans doute plus nombreux si l'on venait à dépouiller bien des manuscrits qui n'ont point encore vu le jour ; mais on possède déjà plus d'un document précieux.

Darembert, par exemple, a publié une note historique (2) intéressante sur ce qu'on savait au ix^e siècle des relations qui existent entre les affections de l'anüs et des organes génitaux ; nous allons la citer.

« Dans un précieux manuscrit du ix^e siècle, qui a d'abord été en la possession de M. Tross, libraire, et qui fait partie maintenant du nouveau fonds de la Bibliothèque nationale, j'ai trouvé, dit-il, le passage suivant qui me paraît se rapporter directement à l'histoire de la syphilis :

« Fol. 101, cap. 89. *Ad anum...* in ipso orificio ani multas fiunt causas, » id est ragadas et hiantes, glandulas, condolomatas, acrocordenas, verucas, hemorrhoidas, et *ibi pustias diversorum genera, in magnitudine granorum fabæ vel pisi, aliquando ut avellanæ fiunt, aliquando eminentes ut ipso orificio claudere videatur...* cum causa inter pessimo loco et inde core sunt positi et non curati præcadunt, *non solum anus tumefit, sed et alia membra, quæ prope sunt et veretri immunda vulnera et sordida vel maligna inde fiunt*, si medici propter turpitudinem vel fetorem ipsas » immunditias non extergunt diligenter curando aut palpando, etc. »

Au xiii^e siècle, on retrouve de nouvelles traces de la maladie syphilitique.

Littre a mentionné (3) dans un auteur qui, sous les noms de Richard l'Anglais, le Parisien, le Salernitain, Ricardius senior, a fait un petit micrologue (*parvus micrologus*), le passage suivant qu'il est curieux de citer :

(1) *De morbo campano ad verba Horatii*. Lipsiæ, in-4, 1732.

(2) *Annales de la syphilis et des maladies de la peau*, t. IV, p. 275.

(3) *Note sur la syphilis au XIII^e siècle* (*Gaz. méd.*, 1846, p. 928).

« Ulcerantur utraque, virga scilicet et testiculi, tempore menstruorum »
 » ex coitu ex salsis humoribus et acutis et incensis, quod satis ex colore »
 » cutis et pustularum vel saniei ex pruritu et punctura et ardore perpen- »
 » ditur. » (Manuscrit n° 7056, Bibliothèque nationale.)

Guillaume de Salicet, qui écrivait à la même époque, traite au chapitre 48 du livre I^{er} de sa *Chirurgie*, « de pustulis albis vel rubeis et de »
 » millio et de scissuris et de corruptionibus vel hujus modi quæ fiunt in »
 » virga, vel circa præputium, propter coitum cum fœtida muliere, aut »
 » cum meretrice, aut ab alia causa. »

En parlant de bubons (*De apostemate calido vel frigido, in inguinibus*, chap. XLII), il dit encore : « Hæc ægritudo vocatur bubo vel dragoncelli »
 » inguinis, vel apostema inguinis et aliquando cum accidit homini in virga »
 » corruptio propter concubitum cum fœda muliere aut ob aliam causam. »

Lanfranc (de Milan) fait dans son livre (1) une différence entre plusieurs maladies de la verge : « *De ficu et cancro et ulcere in virga virili.* — »
 » Ulcera, dit-il, veniunt ex pustulis calidis virgæ supervenientibus, vel ex »
 » acutis humoribus locum ulcerantibus, vel ex commixtione cum mu- »
 » liere fœda, quæ cum ægro talem habente morbum de novo coierat. »
 Plus loin, il parle des ulcères «... quæ quando ingrossant labia præputii. »

On trouve encore, dans Arnauld de Villeneuve, Bernard Gordon, Guy de Chauliac, Valéscon de Tarente, Pierre de l'Argelète, plus d'un passage où il est souvent parlé des pustules, charbons, ulcères de la verge et de la vulve.

Il est un médecin du moyen âge sur lequel les auteurs varient beaucoup et qu'on confond avec Gérard (de Crémone). On le trouve cité par Bernard Gordon, qui enseigna à Montpellier depuis 1285, et il a écrit un livre sans date : *Glossulæ Gerardi*. Or, on lit au livre VII de Gérard une phrase qui témoigne de la connaissance d'une infection générale à la suite d'accidents locaux : « *De ulceribus et apostemabitus virgæ.* — Virga patitur a »
 » coitu cum mulieribus immundis de spermate corrupto vel ex humore »
 » venenoso in collo matricis recepto; nam virga inficitur et aliquando alterat totum corpus. »

Les statuts si souvent cités de la reine Jeanne de Provence, pour l'autorisation d'une maison de prostitution à Avignon, à la fin du xv^e siècle, ont paru un puissant argument contre la naissance de la syphilis au xv^e siècle. Quelques partisans de l'origine américaine de la vérole ont même cru devoir nier ce document, et Astruc (*Traité des maladies vénériennes*, Paris 1717, t. I^{er}, p. 217) a dit que les maladies transmises par le coït, et dont il est parlé dans ces statuts, n'étaient pas la syphilis, mais bien la lèpre, etc. Il est vraiment impossible de rien conclure de ces statuts qui témoignent plutôt de la sollicitude de la reine Jeanne pour la santé de ses sujets que de l'existence de la syphilis; car tout ce qu'ils renferment peut s'appliquer aussi bien à la blennorrhagie qu'à la vérole.

Quoi qu'il en soit, il est bien établi par les passages que nous venons

(1) *Practica: doctrina tertia*, cap. xi.

de citer, qu'au xiii^e et au xiv^e siècle on constatait, à la suite de rapports avec des femmes immondes, des ulcères et des pustules sur la verge, et, après avoir été locale, la lésion infectait tout le corps (*et aliquando alterat totum corpus*).

Nous espérons avoir démontré par cette série de preuves l'existence de la syphilis dans l'antiquité, aux ix^e, xiii^e et xiv^e siècles. Nous pourrions donc nous dispenser d'examiner les autres hypothèses; cependant l'opinion qui soutient que cette maladie, originaire d'Amérique et apportée par l'équipage de Christophe Colomb, s'est montrée, pour la première fois, après l'arrivée en Italie des conquérants du nouveau monde, a compté des défenseurs trop puissants et trop convaincus pour que nous ne lui consacrons pas quelques lignes. Cazenave, qui a examiné cette question avec grand soin, a démontré, de la façon la plus évidente, que l'épidémie régnait dans l'année qui a précédé l'arrivée des compagnons d'armes de Colomb, et il mentionne, en outre, contre la grosse vérole, un arrêt du parlement qui s'accorde peu avec l'origine américaine. Nous allons, à ce propos, citer *in extenso* un important passage de son *Traité des syphilides* (p. 36).

« Pour faire croire, dit-il, que les compagnons du grand capitaine ont apporté en Europe l'épidémie de la syphilis qui éclata dans le royaume de Naples, il faudrait faire accorder d'abord l'époque du retour de ces vainqueurs du nouveau monde avec l'explosion de la maladie, et pour cela Astruc cherche en vain à les rapprocher le plus qu'il peut; il est obligé de convenir que l'épidémie commença en 1494, et que les Espagnols ne parurent à Naples qu'en mai 1495. En admettant que les choses se fussent passées ainsi, il serait déjà difficile d'expliquer par ces dates la fable d'Oviedo, mais l'histoire ne peut pas se plier aux caprices de la politique ou de la crédulité. Je trouve dans Jean Nauclerus (1), mort en 1500, et contemporain de l'épidémie, que vers l'année 1452 trente mille juifs, chassés d'Espagne, furent enlevés par l'épidémie, qu'il compare à l'éléphantiasis. Stephano Infessura (2), témoin oculaire, raconte que les familles maranes, chassées d'Espagne, arrivèrent en Italie en 1493, et furent reçues par le pape Alexandre VI, qui leur permit de dresser leurs tentes hors de la porte Appienne; qu'ils entrèrent secrètement dans la ville, si bien qu'immédiatement le fléau envahit la ville, et qu'il mourut un grand nombre desdits Maranes, de la peste et de la contagion (*adeo ut in continenti » pestis invaserit urbem, mortuique sint quam plurimi ex peste et contagione dictorum Maranorum*). Jean Salicet (3), célèbre professeur de Tubingue, écrivait en 1500, en parlant de l'épidémie régnante : «... ou d'autres affections de la peau, telles que pustules, etc., dites mal français, qui depuis l'an du Seigneur 1457 jusqu'à la présente année 1500, furent portées de pays en pays, accompagnées de graves accidents. » Un arrêt

(1) *Chronicon Joannis Naucleri*, 1500.

(2) *Diarium urbis Romæ*, 1494.

(3) *Tract. de pestilentia*, 1502.

du parlement de Paris, rendu en 1496, prescrit différentes mesures à prendre contre une certaine maladie nommée *la grosse vérole, qui depuis deux ans en çà a eu grand cours en ce royaume*. Ainsi la grosse vérole sévissait en France dès l'année 1494, au point d'être considérée comme une calamité publique; et, si elle eût été apportée d'Italie, il n'est pas probable qu'elle eût éclaté en même temps en France et dans le royaume de Naples! Ce n'est pas tout encore. Le moine J. Sciphover (de Meppis) nous montre cette épidémie (*pestis miranda et lugubris*) sévissant en Westphalie dès l'année 1494, et de là ayant envahi, avant la fin de l'année suivante, la Dacie, la Poméranie, la Prusse, la Saxe. Je lis dans J. B. Fulgosi, que deux ans avant l'arrivée de Charles, il y eut une maladie nouvelle découverte parmi les hommes, appelée de différents noms, suivant les pays, etc. (*biennio quoque (1492) antequam Carolus veniret, nova ægritudo inter mortales detecta, variè, ut regiones erant, appellata*). Élie Capréol dit que ce fléau était universel dès les années 1493 et 1494. Enfin, presque tous les auteurs contemporains, Sabellicus de Bracknau, Berlerus, etc., disent aussi que l'épidémie a commencé en 1494, mais qu'elle sévissait alors dans toute l'Europe.

« Répandue dans toute l'Europe en 1494, observée en Italie pendant l'année précédente, ou même deux ans auparavant, au rapport de Fulgosi, cette épidémie, dont on a voulu faire la source de la syphilis, n'a pu être transportée par les équipages de Christophe Colomb, qui n'arrivèrent à Naples qu'en mai 1495.

» Si les compagnons de Christophe Colomb eussent été infectés de cette maladie, remarquable surtout par l'incroyable énergie de ses symptômes, comment supposer que personne n'en eût parlé dès leur retour en Espagne? Comment croire que cette syphilis américaine, si terrible sur la terre d'Italie, se fût endormie pendant le long voyage qui ramenait Colomb dans sa patrie, au point d'échapper à cet Oviedo, son inventeur, qui se trouvait à Barcelone avec Christophe Colomb, et qui interrogea ses marins, comme le dit Astruc lui-même? Comment se fait-il qu'on n'ait parlé, au contraire, de soldats malades que dès l'année 1596, au retour de Jean Aguado? Est-il possible, enfin, d'admettre que cette épidémie dévorante, qui éclate sur tant de pays à la fois, qui s'étend avec la rapidité de l'éclair, qui décime les populations, soit cette maladie venue sans bruit sur les vaisseaux espagnols, qui, pour gagner l'armée française, a besoin de toutes les combinaisons de la contagion qu'Astruc a été obligé de supposer...?

» Ce qui peut-être a donné plus de crédit à l'origine américaine, c'est qu'à cette époque le gaïac arrivait d'Amérique avec la réputation d'être l'antidote infailible de la syphilis, et que bien des esprits même sérieux ont cru que la maladie vénérienne devait venir du pays qui produisait ce fameux bois (*lignum sanctum*), d'après la loi naturelle qui place l'antidote à côté du poison...

» Enfin, on a fait valoir, à l'appui de la nouveauté de la syphilis, un

argument qui peut paraître spécieux d'abord. On a dit que la preuve de cette nouveauté résultait du grand nombre d'ouvrages spéciaux qui avaient paru à l'époque de l'épidémie, et aussi de la variété des dénominations qu'elle avait reçues dans le principe. Mais ces deux circonstances peuvent être expliquées facilement. Au moment où l'épidémie éclata en Europe, l'imprimerie, découverte depuis quelques années seulement, venait d'être mise en usage; et il n'est pas surprenant que cet événement, qui jetait tout à coup la pensée dans le domaine public, et qui devait solliciter vivement toutes les ambitions scientifiques, ait produit ce déluge d'écrits qui tous ne pouvaient parler que d'une seule chose, du fléau qui bouleversait l'Europe. Quant à ces noms si variés qu'on a donnés à l'épidémie, ils démontrent seulement l'incertitude où l'on était alors sur le point de départ de la maladie, puisque chaque peuple lui donnait le nom d'un peuple voisin qu'il supposait la lui avoir apportée. »

Toutes ces raisons nous semblent démontrer que la grande épidémie du xv^e siècle n'a pas été la première manifestation de la syphilis; mais là n'est pas toute la question, car on a été plus loin, et l'on s'est même demandé si cette épidémie était bien de nature syphilitique. On a émis de grands doutes sur ce point: les uns ont vu dans cette épidémie différentes affections plus ou moins combinées avec la vérole; d'autres ont pensé que c'était une maladie toute différente, le typhus (Cazenave), la morve, le farcin, etc.

Cette dernière opinion, fondée sur la contagiosité si facile de la maladie (il suffisait de toucher une pustule du corps pour être immédiatement infecté, le souffle même d'une personne malade était presque un arrêt de mort), fut d'abord émise sous une forme hypothétique par Ricord dans ses *Lettres sur la syphilis*, et elle a fixé l'attention de Beau sur un document intéressant.

C'est un passage de pathologie hippiatrice ayant trait à l'origine de la morve. Voici en effet ce qu'on lit dans la préface du *Traité sur le véritable siège de la morve des chevaux*, par Lafosse (Paris, 1749). C'est l'auteur qui parle: « J'ai cru qu'il ne serait pas inutile de faire des recherches historiques dans l'antiquité, pour trouver l'origine et les progrès de la morve. J'ai été bien trompé dans mon attente; et ma surprise fut bien grande quand je découvris que cette maladie n'a pas seulement été inconnue des anciens, mais qu'elle est nouvelle, et n'a paru en Europe que vers l'an 1491. C'est au siège de Naples, après l'arrivée des Espagnols de la découverte de l'Amérique, que parut la morve des chevaux pour la première fois. Parazzez est le premier auteur qui en ait parlé; il fut lui-même à ce siège, et les auteurs espagnols sont les premiers qui ont donné l'histoire de cette maladie qu'ils appelaient *muormo*. » Beau a recherché Parazzez dans diverses bibliothèques, il n'a pu le retrouver; mais il a trouvé Lafosse, cité avec une grande considération dans une analyse critique que Huzard fit de son ouvrage (*Journal de Vandermonde*, mai 1786). Huzard ne met pas en doute ce que Lafosse dit de Parazzez.

Le rapprochement originel de la morve et de la syphilis n'est qu'une pure hypothèse que rien ne confirme ni ne détruit. On a bien vu un cheval morveux infecter onze personnes (1); mais s'il s'était agi de la morve au moment de l'épidémie du xv^e siècle, comment, les conditions restant à peu près les mêmes, tout cela aurait-il si promptement disparu?

L'examen des sources originales sur ce point délicat de l'histoire de la médecine nous laisse croire que la fameuse épidémie du xv^e siècle n'a jamais été une épidémie de syphilis, mais une de ces épidémies de typhus qu'on observe assez souvent quand il existe de grands rassemblements d'individus, épidémies que compliquent la pourriture d'hôpital, le scorbut, les érysipèles, etc., et durant lesquelles les syphilitiques voient leurs accidents prendre une gravité qu'ils n'auraient pas sans cela. Ainsi, au retour de la courte expédition d'Italie, j'ai pu constater des accidents syphilitiques assez graves chez des militaires malades ou épuisés par les privations et les fatigues de la guerre.

Les recherches que nous venons d'exposer établissent, selon nous, que la syphilis a été observée en Europe avant le retour de Christophe Colomb, et que son origine est aussi ancienne que les temps historiques. Si nous n'avions pas craint de prolonger cette étude déjà trop longue, nous aurions montré comment on est arrivé peu à peu à rattacher les accidents constitutionnels aux accidents locaux; quelle opinion on se faisait d'abord de la nature de cette affection, etc.; quels furent les premiers ouvrages sur la maladie vénérienne. Mais il faut passer sur tous ces points pour jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire de la syphilis après le xv^e siècle.

c. *De la syphilis à partir de la fin du xv^e siècle.* — La syphilis donna lieu à cette époque à une nuée de productions que la découverte de l'imprimerie et le caractère effrayant de l'épidémie italienne expliquent suffisamment. Ces travaux, dus à Alexandre Benedetti, Pierre Pinctor, Leonicino Gaspard Torella, Nicolas Massa, Fracastor, Paracelse, Schellig, Grunbeck, Jean de Vigo (2), et publiés à la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e, sont empreints de ce cachet de surnaturalisme qui dominait alors. La gravité de l'épidémie fait exagérer aux auteurs les procédés de la contagion; l'air lui-même devient le véhicule du principe morbifique, et il suffira de parler à l'oreille de quelqu'un pour lui communiquer la vérole. On va demander à la conjonction des astres la cause de cette maladie; l'influence prédominante des doctrines galénistes fait donner au foie le rôle principal; on met en cause l'intempérie sèche de l'organe hépatique, l'affection maligne des humeurs, la suppuration du sang.

Cependant, en 1545, Fernel (3) donna de la nature de la syphilis une dé-

(1) *Annali universali di Medicina*, 1822, Thomas Tarezzi.

(2) On trouvera la plupart de ces ouvrages dans les collections dont je donnerai plus loin l'indication bibliographique sous le titre d'*Aphrodisiacus*.

(3) *De luis veneræ curatione*. Anvers, 1679.

finition assez vraie pour être acceptée encore aujourd'hui. « La cause de la vérole était une qualité occulte et contagieuse, transmissible par contagion, inhérente à un substratum qui lui sert de véhicule et envahissant tout le corps. » Ce médecin illustre, mettant ainsi la vérole au nombre des maladies virulentes, la rayait des affections miasmatiques; il eut tort, toutefois, d'admettre la contagion par la sueur.

Les idées de Fernel, quelque temps oubliées, ne furent de nouveau formulées qu'en 1728 par Boerhaave. Dans cet intervalle, cependant, nous signalerons quelques observations exactes. Fallope (1) indiquait déjà bien la couleur des éruptions spécifiques, et Thierry de Hery (2), dans un livre remarquable pour son époque, disait : « Ledit venin se communique par tout le corps, quasi en même sorte que le venin de la morsure d'un chien enragé. » Puis il ajoutait : « Le plus certain signe de la vérole est ces pustules et ulcères, avec dureté de la racine... et les ulcères des parties honteuses spécialement calleuses et dures en leur racine. »

Le règne du galénisme avait disparu, et la chimie commençait à dominer. Pour Nicolas de Blegny (3), la matière vénérienne n'était que des acides mêlés et incorporés avec des corpuscules spiritueux et ignés. Uray (4), tout aussi chimiste, considérait la syphilis comme moins grave qu'on ne le supposait; ce n'était plus une maladie fatalement mortelle, susceptible de tous les accidents imaginables.

Astruc (5), comme on le sait, se consacra à la défense de l'origine américaine de la syphilis, et fit preuve dans ses recherches d'une érudition profonde. Son livre, monographie importante pour l'époque, a surtout contribué à sa célébrité. Un peu plus tard (1753), Van Swieten, le célèbre commentateur de Boerhaave, attachait son nom à l'histoire des maladies vénériennes en popularisant l'emploi du sublimé.

Vers 1765, Fabre (*Essai sur les maladies vénériennes, où l'on expose la méthode de feu M. Petit*), élève de J.-L. Petit, accusait la syphilis des plus grands malheurs. Comme Sanchez (6), il fit de cette maladie un tableau fort noir; elle pouvait être larvée; véritable protégée pathologique, elle prenait les formes les plus variées, et, du moment qu'on observait un phénomène grave, la syphilis en était la cause. Il suffisait que la vie d'un malade fût en danger, pour qu'il lui donnât le traitement mercuriel.

A cette même époque, la vérole était exploitée par une nuée de charlatans, tous médecins du roi, avec pension : Daran, Armand, Goulard, Keyser, Bellet. Grâce à leur pratique mercantile, la puissance du mer-

(1) *De morbo gallico tractatus*. Padoue, 1564.

(2) *La méthode curatoire de la maladie vénérienne*, 1634.

(3) *L'art de guérir les maladies vénériennes*, etc. Paris, 1673.

(4) *Traité de la maladie vénérienne*. Toulouse, 1688.

(5) *De morbis veneris libri novem*. 1736.

(6) *Dissertation sur l'origine de la maladie vénérienne, dans laquelle on prouve qu'elle n'a point été apportée d'Amérique*, etc. Paris, 1758.